

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_01

#### Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) dans la zone d'activités La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise EDS Emballage, dans la zone d'activités La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine, des travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales devaient être réalisés. Ils consistaient en la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la rue principale, l'agrandissement du bassin de rétention comprenant la création d'un fossé et l'évacuation des eaux pluviales au pourtour du terrain de la société EDS Emballage pour rejoindre l'écoulement naturel du secteur.

Une procédure de mise en concurrence a donc été lancée en octobre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90 000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

Le marché a été attribué et notifié à l'entreprise GIRARDEAU TP (85600 Treize-Septiers) avec un DQE d'un montant total de 239 818,25 € HT.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_01-DE

SLO

Durant les travaux, il est apparu nécessaire de revoir à la hausse le volume du bassin d'orage et des zones d'étrépages par rapport à la pré-étude. Ces modifications doivent être formalisées par la passation d'un avenant n°1 au marché.

L'avenant n°1, d'un montant de + 23 952,91 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 263 771,16 € HT, ce qui représente une plus-value d'environ + 9,99% par rapport au montant initial du marché.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 à R2194-9 ;

Vu le projet d'avenant présenté ;

Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les dispositions du projet d'avenant n°1 présenté,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant n°1 à l'entreprise titulaire du marché concerné,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_02

## Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaigu et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) souhaite renforcer leur partenariat au service de la performance des entreprises de l'artisanat sur le territoire.

La convention a pour objectifs de :

- Favoriser l'implantation et le déploiement d'activités artisanales sur le territoire :
  - o Organiser des informations collectives sur le territoire ;
  - o Améliorer la promotion des formations collectives.
- Sensibiliser, informer et accompagner les artisans du territoire :
  - o Organiser une animation thématique ciblée sur les enjeux du recrutement pour une TPE ;
  - o Renforcer l'accompagnement individuel sur le territoire avec la présence d'un chargé de mission dédié au territoire.
- Mettre en valeur la dynamique économique de l'artisanat et de l'apprentissage sur le territoire :
  - o Valoriser le savoir-faire artisanal avec l'organisation d'un tour des Maîtres Artisans ;
  - o Mettre en lumière la transmission des savoirs avec un focus sur les apprentis et l'apprentissage sur le territoire ;
  - o Renforcer le partenariat avec l'organisation et la coanimation une fois par an de la commission territoriale Vendée Est de la CMA.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_02-DE

SLO

La convention sera établie pour une durée de 2 ans.

Le budget global prévisionnel pour 24 mois est de 8 280 €. La prise en charge par Terres de Montaigu sera de 7 200 €.

Vu la convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide le projet de convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents s'y affèrent.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myrlam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_03

## Convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la convention d'objectifs et de moyens signée et renouvelée depuis 2019 entre Terres de Montaigu et l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne de Rocheservière arrive à échéance.

Il rappelle que la base nautique située à Rocheservière est un équipement appartenant à Terres de Montaigu. Le bâtiment et le matériel de navigation sont mis à disposition de l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne, qui en cohérence avec les politiques éducatives, sportives et environnementales, assure l'accueil des publics scolaires et individuels toute l'année.

Une convention d'objectifs et de moyens permet de fixer le cadre d'utilisation de la base par l'association et les engagements de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de délibérer en faveur du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens liant Terres de Montaigu à l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne – Rocheservière.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_03-DE

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens avec le Club de Canoë Kayak de la Boulogne annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Renouève et approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAI – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUCHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffellin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_04

## Convention écoles de musique associées au conservatoire de musique Terres de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, l'action n°6 de l'axe n°2 relative à l'apprentissage de la musique prévoit la création d'un label « écoles de musique associées au conservatoire intercommunal de musique », visant à soutenir les écoles et sections de musique associatives du territoire.

La convention décline les modalités d'attribution de subvention aux élèves des écoles associatives résidant sur Terres de Montaigu. Elle a également pour but de rassembler les établissements autour de projets pédagogiques ponctuels tout en respectant le projet d'établissement de chaque structure, et d'aider au recrutement des enseignants.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la convention ayant pour objet d'établir les conditions d'une collaboration entre les établissements, dans le respect de la spécificité du projet de chacun.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELDMC\_21\_276 en date du 13 décembre 2021 adoptant le projet musical de territoire « Terres de musiciens » pour l'apprentissage et la pratique de la musique ;

Vu le projet de convention de partenariat avec les écoles de musique associatives annexé à la présente délibération ;

04/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024  
Reçu en préfecture le 04/07/2024  
Publié le 05 JUL. 2024  
ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_04-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention « écoles de musique associées au conservatoire de musique Terres de Montaigu »,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le **Conseil d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation :** 25 juin 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 47  
**Quorum :** 24

**Étaient présents (42) :** Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (3) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

**Étaient absents (2) :** Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Isabelle BLAINEAU

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_05

#### Convention Orchestre au collège avec le collège Jules Ferry

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, l'action n°7 de l'axe n°2 relative à l'apprentissage de la musique prévoit le développement du parcours « orchestre au collège ».

En 2024-2025, le Collège Jules Ferry de Montaigu-Vendée a manifesté son intérêt pour le dispositif. Ainsi 24 élèves de 5<sup>ème</sup> du collège s'engagent pour 3 ans dans l'apprentissage d'un instrument de musique par la pratique de l'orchestre.

Pour information les orchestres au collège de Mère Teresa et Villebois-Mareuil de Montaigu-Vendée poursuivent leur développement avec le lancement des secondes promotions, en classe de 5<sup>ème</sup>.

Par ailleurs après leur 1<sup>ère</sup> année qui a déjà abouti à des prestations de concerts, la totalité des élèves des 2 orchestres 2023-2024 poursuivent l'orchestre en 4<sup>ème</sup>, conformément à leur engagement de départ. Ainsi, au total en 2024-2025, l'ensemble des orchestres au collège comptera 94 élèves musiciens.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC\_21\_276 en date du 13 décembre 2021 adoptant le projet musical de territoire « Terres de musiciens » pour l'apprentissage et la pratique de la musique ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_05-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prend acte de la création d'un orchestre au collège Jules Ferry de Montaigu-Vendée en septembre 2024.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 01 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240701\_06**

**Musique adaptée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, et notamment l'action n°3 relative à l'éveil de tous à la musique et l'action n°8 relative au développement du conservatoire intercommunal de musique, une attention particulière est portée à la prise en compte des personnes en situation de handicap.

Le programme de formation continue des agents du conservatoire permet aux professeurs de développer un cursus adapté.

Ainsi aujourd'hui, quatre élèves bénéficient de ce cursus. Huit personnes employées de l'ESAT (Etablissement ou service d'aide par le travail) de Montaigu-Vendée bénéficient chaque semaine d'un cours de musique adapté d'une heure.

Pour les enfants scolarisés à l'IME (Institut Médico Educatif) de Montaigu-Vendée, les intervenants en milieu scolaire interviennent pour un volume annuel de 8 heures, au même titre que les autres écoles du territoire.

La prise en compte des spécificités des enfants en situation de handicap nécessiterait une intervention hebdomadaire d'une heure, pour mener un travail de qualité et adapté à leurs besoins.

ACTES 2024 170

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_06-DE

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC\_21\_276 en date du 13 décembre 2021 adoptant le projet musical de territoire « Terres de musiciens » pour l'éveil de tous à la musique ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prend acte de l'augmentation du volume d'intervention de 8 à 34 heures annuelles à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (42) :** Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (3) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

**Étaient absents (2) :** Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Isabelle BLAINEAU

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_07

#### Ouverture d'une classe d'orgue

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la rénovation, et l'augmentation de 27 à 37 jeux, de l'orgue de Montaigu permet d'avoir un instrument spécifique sur le Département. L'étendue du répertoire le rend attractif sur le plan culturel et sur les possibilités de formation.

Pour pérenniser ce patrimoine culturel, et poursuivre le déploiement du cursus académique du conservatoire de musique intercommunal dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, il est proposé d'ouvrir une classe d'orgue de 8 élèves.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELDMC\_21\_276 en date du 13 décembre 2021 adoptant le projet musical de territoire « Terres de musiciens » pour l'apprentissage et la pratique de la musique ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prend acte de la création d'une classe d'orgue au sein du conservatoire de musique intercommunal.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gioriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau

Date de signature : 04/07/2024

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 01 JUILLET 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le **Conseil d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation** : 25 juin 2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 47  
**Quorum** : 24

**Étaient présents (42)** : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (3)** : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

**Étaient absents (2)** : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle BLAINEAU

**Assistaient également à la réunion** : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240701\_08**

**Motion en faveur de l'ouverture des urgences de Montaigu-Vendée pendant l'été 2024**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'avec Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée, ils ont été informés indirectement d'un risque de fermeture des urgences du site hospitalier de Montaigu-Vendée pendant les deux mois de juillet et août.

Il précise que très rapidement après cette information, ils ont saisi les autorités sanitaires à savoir le Préfet de la Vendée et le directeur de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par courrier daté du 17 mai. Cette lettre exposait les raisons du désaccord des élus locaux quant à ce projet de fermeture et demandait une révision de celui-ci.

Au jour de la présente assemblée délibérante, cette lettre n'a reçu aucune réponse.

Considérant que les autorités sanitaires ont été saisies mi-mai, par courrier des élus locaux, d'une alerte sur le projet de fermeture des urgences de Montaigu pendant 2 mois cet été ;

Considérant que cette saisine n'a reçu ce jour aucune réponse, ni du Préfet, ni du directeur de l'ARS ;

Considérant que, si les services d'urgences de la côte Vendéenne doivent être ouverts tout l'été afin de satisfaire à la fréquentation touristique, cela ne saurait se faire au détriment de l'offre de médecine d'urgence dans les territoires retro littoraux ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_08-DE

05/07/2024

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Demande que pendant les mois de juillet et août 2024, le nombre de jours de fermeture des urgences du site hospitalier de Montaigu-Vendée ne soit pas supérieur à l'été 2023,
- Demande que lorsque la démographie médicale le permettra, notre service d'urgences retrouve une ouverture 365 jours par an et 24h/24.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (42) :** Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (3) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

**Étaient absents (2) :** Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Isabelle BLAINEAU

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_09

### Schéma de développement de l'offre de santé

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier présente à l'assemblée les éléments actualisés de diagnostic concernant l'offre de santé, l'organisation des compétences et le cadre juridique d'intervention, et les facteurs clés de réussite.

Il expose à l'assemblée le « schéma de développement de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> recours 2024-2027 » qui comporte 10 actions, articulées en 3 axes :

1. Accompagner la structuration des équipes de soins de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours :
  - Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1<sup>er</sup> recours ;
  - Action n° 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'ESP-CLAP ou MSP ;
  - Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2<sup>nd</sup> recours ;
  - Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital.
2. Accueillir les nouveaux professionnels et soutenir leur installation :
  - Action n° 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires ;
  - Action n° 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet ;
  - Action n° 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé ;
  - Action n° 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

05 JUL. 2024

SLO

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_09-DE

3. Pallier temporairement le manque d'offre :

- Action n° 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant ;
- Action n° 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives.

Les actions 2,5 et 6 font l'objet d'un règlement d'attribution des aides financières aux professionnels de santé.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113\_07 en date du 13 novembre 2023 approuvant le Plan Familles et Santé ;

Considérant l'inscription de Terres de Montaigu en Zone d'Action Complémentaire par l'ARS Pays de la Loire depuis juillet 2023 permettant l'application de l'article L1511-5 du CGCT pour attribuer des aides facilitant l'installation ou le maintien de professionnels de santé ;

Vu le schéma de développement de l'offre de santé (2024-2027) annexé à la présente délibération ;

Vu le règlement d'attribution des aides financières annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le schéma de développement de l'offre de santé présenté,
- Approuve le règlement d'attribution des aides financières à destination des professionnels de santé,
- Autorise le Bureau d'agglomération à attribuer individuellement les aides financières aux bénéficiaires respectant les conditions d'éligibilité,
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre le présent schéma et d'effectuer toutes démarches administratives y afférant.

*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (42) :** Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (3) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haëffelin

**Étaient absents (2) :** Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Isabelle BLAINEAU

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_10

#### Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement du lotissement intercommunal Le Pré Blanc – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'un marché a été passé en novembre 2013 avec l'entreprise BLANLOEIL (44194 Clisson) pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement intercommunal Le Pré Blanc sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, avec un détail quantitatif estimatif d'un montant de 290 947,95 € HT.

Un premier avenant a été conclu avec l'entreprise titulaire en mai 2022, consistant en la réfection de la voirie provisoire via la mise en œuvre d'une bicouche (+ 14 490,00 € HT).

Or, en l'espèce, le programme de travaux définitifs a fait l'objet d'une actualisation visant à ce que les aménagements et matériaux à mettre en œuvre correspondent aux principes d'aménagements actuels (places de stationnements perméables, accès aux lots en béton balayé et pavés béton, cheminements perméables en calcaire...).

Ces modifications doivent être formalisées par la conclusion d'un avenant n°2 avec l'entreprise BLANLOEIL d'un montant de +25 000,80 € HT.

Le cumul des avenants présentés représente une plus-value de +39 490,80 € HT, soit environ +13,57% par rapport au montant initial du marché.

Vu la délibération n°DOB046-2013 du Bureau de la Communauté de Communes Terres de Montaigu en date du 9 septembre 2013 portant attribution du marché de viabilisation du lotissement Le Pré Blanc sur la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay ;  
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 à R2194-9 ;  
Vu le projet d'avenant présenté ;  
Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide le projet d'avenant n°2,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant n°2 à l'entreprise titulaire,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 01 JUILLET 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (42) :** Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINQUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (3) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

**Étaient absents (2) :** Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Isabelle BLAINEAU

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240701\_11**

**Avenant de prolongation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Pour rappel, l'OPAH d'une durée de trois ans, reconductible deux ans, est un dispositif d'aides financé par l'Etat et le Conseil Départemental, auquel Terres de Montaigu a décidé d'abonder, et qui vise à accompagner la rénovation énergétique des logements, leur adaptation, la création de locatifs et la résorption de l'habitat indigne, pour les logements de plus de 15 ans et sous conditions de revenus.

Cette OPAH a été couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) financée par le SYDEV. En couplant une PTRE à l'OPAH, la volonté de Terres de Montaigu est d'intensifier ses efforts en matière d'accompagnement des ménages en améliorant l'organisation du conseil aux habitants pour favoriser les pratiques vertueuses visant à accompagner la qualité du parc de logements et la transition énergétique.

Le présent avenant a pour objectif de prolonger d'une année supplémentaire, l'OPAH mise en place. Cette prolongation s'inscrit dans le souhait de poursuivre l'action n°2 du Programme Local de l'Habitat de Terres de Montaigu : « Soutenir la rénovation du parc privé ».

04/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

05 JUL. 2024

SLOW

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_11-DE

Dans le cadre de cette prolongation, Terres de Montaigu souhaite rehausser les objectifs suivants :

- Propriétaire occupant = rénovation énergétique : passage de 50 à 60 dossiers
- Propriétaire occupant = adaptation du logement : passage de 40 à 50 dossiers

Terres de Montaigu souhaite en effet maintenir son accompagnement auprès des propriétaires bailleurs et occupants pour :

- Encourager la rénovation énergétique des logements et ainsi permettre les économies d'énergie et la réduction de la facture énergétique pour les habitants,
- Soutenir techniquement et financièrement l'adaptation des logements,
- Créer du locatif privé à partir du bâti existant pour valoriser le patrimoine bâti et développer l'offre locative, encore insuffisante.

La prolongation est également rendue nécessaire par le succès rencontré lors des 3 premières années de l'OPAH.

Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

Vu l'avenant n°2 « Prolongation Année 4 » à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°2 « Prolongation Année 4 » à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Daté de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (42) :** Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (3) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haëffelin

**Étaient absents (2) :** Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Isabelle BLAINEAU

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_12

## Prescription de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et fixation des modalités de concertation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la collectivité souhaite engager une procédure de révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

Le PLUi reprend, dans les dispositions générales de son règlement écrit, les marges de recul à respecter vis-à-vis des principaux axes routiers.

Deux types de recul s'appliquent :

- Les règles de recul vis-à-vis de l'Autoroute 83 et des routes classées à grande circulation, telles que fixées à l'article L111-6 du Code de l'urbanisme,
- Les règles de recul vis-à-vis du réseau routier départemental, telles que fixées par le règlement de voirie départementale.

Ces règles n'ont pas été réinterrogées dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Certains secteurs bénéficient néanmoins d'une dérogation au titre de la « Loi Barnier », menée antérieurement à l'élaboration du PLUi. La révision allégée n°1 du PLUi approuvée le 6 février 2023 a également permis de créer une étude « Loi Barnier » afin de réduire les reculs de la RD1137 et de l'A83 qui s'imposaient à l'extension de la zone d'activités du Point du Jour Sud située sur la commune de Montaigu-Vendée, au sud de l'urbanisation de la commune déléguée de Boufféré.

Ainsi, la présente procédure de révision allégée a pour objet de réduire la marge de recul de 75 mètres de la RD1137 (route classée à grande circulation) traversant la zone d'activités de La Daunière située sur la commune de Montaigu-Vendée, au sud de l'urbanisation de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu. La zone d'activités de La Daunière est classée en zone urbaine à vocation économique (UEE) au règlement graphique du PLUi.

Il informe l'assemblée que la réduction d'une marge de recul repose sur les dispositions de l'article L111-8 du Code de l'urbanisme, qui dispose que : « *Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.* ».

Il est donc proposé de réaliser une étude « Loi Barnier », visant à réduire cette marge de recul, au titre de l'article L111-8 du Code de l'urbanisme, qui permettra sur ce secteur, de :

- Répondre aux demandes d'accueil des entreprises à proximité de la RD1137,
- Limiter l'étalement urbain en optimisant le foncier,
- Etudier un projet d'aménagement dans un objectif de qualité paysagère, urbaine et architecturale,
- Prendre en compte les risques et les nuisances potentiels.

Une fois l'étude « Loi Barnier » réalisée, celle-ci sera traduite dans les documents du PLUi. La définition des périmètres de l'étude, son analyse et les justifications des choix d'aménagement retenus feront l'objet de compléments au rapport de présentation. Le projet d'aménagement sera traduit dans le règlement graphique et dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Sectorielles » du PLUi. L'étude sera également intégrée aux annexes du PLUi.

Conformément à l'article L153-31 du Code de l'urbanisme, une procédure de révision doit être mise en œuvre. La révision ayant uniquement pour objet de réaliser une étude « Loi Barnier » sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, la révision est dite « allégée » au titre de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, après l'arrêt du projet et le bilan de la concertation réalisés en Conseil d'agglomération, un examen conjoint sera réalisé avec l'Etat et les personnes publiques associées, suivi d'une enquête publique, avant l'approbation de ladite révision.

Tout au long de la procédure, la concertation avec la population sera assurée ainsi, permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions au projet de révision allégée :

- Diffusion d'informations sur les sites internet de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et de la commune de Montaigu-Vendée ;
- Diffusion d'informations par voie d'affichage sur le site concerné par la révision allégée ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation ouvert aux habitants, à : Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDÉE ;
- Envoi de courriers à Mon Espace Habitat, au : 15 Place du Champ de Foire - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDÉE, en rappelant la référence « Révision allégée n°4 PLUi CCTM » ;
- Envoi de courriels à l'adresse mail : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) avec la référence « Révision allégée n°4 PLUi CCTM ».

Les modalités de concertation qui figurent ci-dessus pourront être enrichies dans le courant de la procédure.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L111-6 et suivants, L132-7 et L132-9, L153-34 ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_12-DE

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L121-15-1 et L122-4 ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 et ses évolutions ;  
Considérant que la présente révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu a pour objet de réduire la marge de recul de 75 mètres de la RD1137 (route classée à grande circulation) traversant la zone d'activités de La Daunière située sur la commune de Montaigu-Vendée, au sud de l'urbanisation de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu ;  
Considérant que l'évolution envisagée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a pour objet de modifier le rapport de présentation, le règlement graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Sectorielles » et les annexes du document d'urbanisme ;  
Considérant que cette procédure relève du champ d'application de la procédure de révision « allégée » au titre de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme ;  
Considérant que le projet de révision allégée n°4 sera soumis à un examen au cas par cas réalisé par la personne publique auprès de l'autorité environnementale au titre de l'article L122-4 du Code de l'environnement ;  
Considérant que le projet de révision allégée n°4 devra être arrêté et le bilan de la concertation tiré en Conseil d'agglomération conformément aux dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme, puis faire l'objet d'un examen conjoint avec l'Etat et les personnes publiques associées ;  
Considérant qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions du Code de l'environnement ;  
Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, le Conseil d'agglomération délibérera pour approuver la révision allégée du PLUi, le projet sera éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur ;  
Considérant que « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération » détient les compétences « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts modifiés en date du 11 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prescrit la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu,
- Met en place les modalités de concertation citées précédemment,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La délibération sera notifiée au Préfet de la Vendée, aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et aux autres personnes publiques associées.

La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R153-20 à R153-23 du Code de l'urbanisme. La délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et dans les mairies des communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 01 JUILLET 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240701\_13

Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière et fixation des modalités de concertation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la collectivité souhaite engager une procédure de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Le PLUi reprend, dans les dispositions générales de son règlement écrit, les marges de recul à respecter vis-à-vis des principaux axes routiers.

Deux types de recul s'appliquent :

- Les règles de recul vis-à-vis de l'Autoroute 83 et des routes classées à grande circulation, telles que fixées à l'article L111-6 du Code de l'urbanisme,
- Les règles de recul vis-à-vis du réseau routier départemental, telles que fixées par le règlement de voirie départementale.

Ces règles n'ont pas été réinterrogées dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Certains secteurs bénéficient néanmoins d'une dérogation au titre de la « Loi Barnier », menée antérieurement à l'élaboration du PLUi. La révision allégée n°1 du PLUi approuvée le 6 février 2023 a également permis de créer une étude « Loi Barnier » afin de réduire le recul de la RD763 qui s'imposait à l'extension de la zone d'activités du Chaillou Sud située sur la commune de L'Herbergement.

Ainsi, la présente procédure de révision allégée a pour objet de réduire la marge de recul de 75 mètres de la RD763 (route classée à grande circulation) longeant la zone d'activités de La Chevasse située sur la commune de Montréverd, au sud de l'urbanisation de la commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon. La zone d'activités de La Chevasse est classée en zone urbaine à vocation économique (UEP) au règlement graphique du PLUi.

Il informe l'assemblée que la réduction d'une marge de recul repose sur les dispositions de l'article L111-8 du Code de l'urbanisme, qui dispose que : « *Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.* ».

Il est donc proposé de réaliser une étude « Loi Barnier », visant à réduire ces marges de recul, au titre de l'article L111-8 du Code de l'urbanisme, qui permettra sur ce secteur, de :

- Répondre aux demandes d'accueil des entreprises à proximité de la RD763,
- Limiter l'étalement urbain en optimisant le foncier,
- Etudier un projet d'aménagement dans un objectif de qualité paysagère, urbaine et architecturale,
- Prendre en compte les risques et les nuisances potentiels.

Une fois l'étude « Loi Barnier » réalisée, celle-ci sera traduite dans les documents du PLUi. La définition des périmètres de l'étude, son analyse et les justifications des choix d'aménagement retenus feront l'objet de compléments au rapport de présentation. Le projet d'aménagement sera traduit dans le règlement graphique du PLUi. L'étude sera également intégrée aux annexes du PLUi.

Conformément à l'article L153-31 du Code de l'urbanisme, une procédure de révision doit être mise en œuvre. La révision ayant uniquement pour objet de réaliser une étude « Loi Barnier » sans qu'il soit porté attente aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, la révision est dite « allégée » au titre de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, après l'arrêt du projet et le bilan de la concertation réalisés en Conseil d'agglomération, un examen conjoint sera réalisé avec l'Etat et les personnes publiques associées, suivi d'une enquête publique, avant l'approbation de ladite révision.

Tout au long de la procédure, la concertation avec la population sera assurée ainsi, permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions au projet de révision allégée :

- Diffusion d'informations sur les sites internet de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et de la commune de Montréverd ;
- Diffusion d'informations par voie d'affichage sur le site concerné par la révision allégée ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation ouvert aux habitants, à : Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDÉE et en mairie de Montréverd ;
- Envoi de courriers à Mon Espace Habitat, au : 15 Place du Champ de Foire - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDÉE, en rappelant la référence « Révision allégée n°2 PLUi CCCR » ;
- Envoi de courriels à l'adresse mail : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) avec la référence « Révision allégée n°2 PLUi CCCR ».

Les modalités de concertation qui figurent ci-dessus pourront être enrichies dans le courant de la procédure.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L132-7 et L132-9, L153-34 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L121-15-1 et L122-4 ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05 JUL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_13-DE

SLOW

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 14 octobre 2019 et ses évolutions ;

Considérant que la présente révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière a pour objet de réduire la marge de recul de 75 mètres de la RD763 (route classée à grande circulation) longeant la zone d'activités de La Chevasse située sur la commune de Montréverd, au sud de l'urbanisation de la commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon ;

Considérant que l'évolution envisagée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a pour objet de modifier le rapport de présentation, le règlement graphique et les annexes du document d'urbanisme ;

Considérant que cette procédure relève du champ d'application de la procédure de révision « allégée » au titre de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de révision allégée n°2 sera soumis à un examen au cas par cas réalisé par la personne publique auprès de l'autorité environnementale au titre de l'article L122-4 du Code de l'environnement ;

Considérant que le projet de révision allégée n°2 devra être arrêté et le bilan de la concertation tiré en Conseil d'agglomération conformément aux dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme, puis faire l'objet d'un examen conjoint avec l'Etat et les personnes publiques associées,

Considérant qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions du Code de l'environnement ;

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, le Conseil d'agglomération délibérera pour approuver la révision allégée du PLUi, le projet sera éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération » détient les compétences « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts modifiés en date du 11 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prescrit la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière,
- Met en place les modalités de concertation citées précédemment,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La délibération sera notifiée au Préfet de la Vendée, aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière et aux autres personnes publiques associées.

La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R153-20 à R153-23 du Code de l'urbanisme. La délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et dans les mairies des communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Daté de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

